# Coup de pouce sur la carte Imagin’R pour les lycéens 2026/2027

La ville d'Epône renouvelle sa participation au frais de transport de la carte Imagin'R sans justificatif de revenu à hauteur de 36 % dans la limite de 129 €.

## Carte imagine R 2026/2027 : aide communale et modalités de prise en charge

### Nouveauté 2026/2027 – Mise en place du Tiers Payant

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles, la commune renouvelle son **aide financière de 129 €,** par le biais d’un nouveau dispositif de **tiers payant** pour le forfait **imagine R 2026/2027**.

Cette aide financière est accordée **aux lycéens, jusqu'au baccalauréat**, dans le cadre de ce dispositif.

### Vous avez déjà souscrit ou renouvelé votre forfait en ligne avant le 20 août 2026

Si vous avez déjà effectué la souscription ou le renouvellement de votre forfait **imagine R 2026/2027** avant le **20 août 2026**, vous pouvez bénéficier de l'aide communale.

Pour cela, merci d'adresser par courriel au **service Education-Jeunesse** les informations et documents suivants :

- Nom, prénom et date de naissance de l'enfant ;
- N° client du payeur ;
- N° client financé (bénéficiaire du forfait) ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après vérification de votre dossier, **Île-de-France Mobilités procédera au versement de l'aide de 129 €**, dans le cadre du dispositif de tiers payant.

### À compter du 20 août 2026

À partir du **20 août 2026**, les familles souhaitant bénéficier de l'aide communale de **129 €** pourront retirer un **formulaire de souscription ou de renouvellement du forfait imagine R** auprès du **service Education-Jeunesse** de la mairie.

Une fois complété et signé, ce formulaire devra être **adressé par courrier à Île-de-France Mobilités**.

Cette procédure permet la mise en œuvre du **tiers payant** : la participation de la commune, d'un montant de **129 €**, sera **automatiquement déduite du coût du forfait**. Les familles n'auront donc à régler que le montant restant à leur charge.

Nous invitons les familles à effectuer leurs démarches dans les meilleurs délais afin que leur dossier soit traité avant la rentrée scolaire.

*https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r*

Le service Éducation-Jeunesse est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.

**Attention : Ce dispositif concerne UNIQUEMENT les lycéens jusqu'au Bac. Les contrats d'apprentissage rémunérés ne pourront pas bénéficier de ce dispositif**

Service Education Jeunesse
90 avenue du professeur Emile Sergent
78680
Epône
Liens utiles
https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r
Contact

education-jeunesse@epone.fr
01 30 95 05 18 | 01 30 95 05 24